

business innovation



Messieurs les actionnaires de la société INVOLYS, Société Anonyme, au capital de 38.271.600,00 DH, siège social 219, Bd. Zerktouni – Angle Bd. Roudani à Casablanca, inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 47873, sont convoqués pour le lundi 23 juin 2014 à 9 heures au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1ère RESOLUTION

Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ; approbation desdits comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés antérieurement à ce jour, dans les délais statutaires et légaux.

2ème RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 ; approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, approuve les opérations et les conventions qui y sont mentionnées.

3ème RESOLUTION

Quitus aux Administrateurs pour leur géstion au 31 décembre 2013 et aux Commissaires aux comptes

En conséquence l'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2013, donne quitus plein, entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au 31 décembre 2013 et pour le commissaire aux comptes pour sa mission relative à l'exercice 2013.

4ème RESOLUTION

Affectation du Résultat de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale, après en avoir délibérée, approuve l'affectation suivante des résultats : Bénéfice net comptable : 10,184,829,66 Dhs

Report à nouveau sur exercices antérieurs :

-139,904,50 Dhs

Report à nouveau :

10.044.925,16 Dhs

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la distribution de 4.592.592,00 Dirhams, soit Huit (12) dirhams par action. Elle fixe la date de paiement à partir du 28 juillet 2014.

5ème RESOLUTION

Formalités et pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités prévues par la loi.

www.involys.com